

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	De Ville (5 places) modèle 6CD69	Fiche d'homologation N°
Voiture de tourisme	CADILLAC			CH 0331 22
Constructeur	CADILLAC MOTOR DIVISION of G. M. C. Detroit, Michigan (USA)			
Identification	"De Ville 6CD69" et "CH 0331 22" sur la plaquette du constructeur "6D69S.." devant le No du châssis			
Plaquette constr.	sous le capot, à droite, à l'intérieur de l'aile			
N° du châssis	à gauche, derrière le pare-brise			
Ident. du moteur	" S " à gauche, à l'avant latéralement sur la culasse devant la 1ère bougie (frappé par l'importateur)			
Importateur princ.	GENERAL MOTORS SUISSE SA., Salzhäusstrasse 21, 2501 Bienne			
Véhicule homologué	6D69S7Q 120 481	Signes fixes dans code du type		6D69S.. / 6CD69

Chassis	
Nombre d'essieux	2 Nombre de roues 4
Direction	mécanique avec assistance hydraulique
Transmission	boîte automatique
Nombre de vitesses	3 Entraînement sur roues arrière
Frein de service	hydraulique, 2 circuits, AV=disques/AR=exp.interne, avec assistance par dépression, sur toutes les roues AR= limiteur AV= soupape de dosage
Frein auxiliaire	mécanique, à expansion interne, sur les roues AR
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire
Ralentisseur	-
Contrôle 2 circ.	par différence de pression, lampe-témoin combinée

Carrosserie	
Nombre de portes	4 limousine
Ceintures sécurité	SAE-J-4c **) Indic. vit. km/h
Cale	Rétroviseur intérieur + gauche
Antivol	Attelage verrouillage de la direction + de la boîte c.v.
Nombre de places	t 5 av 2 centre ar 3
Dimensions	
Longueur	int 5618 ext 5618 Empattements 3085 /
Largeur	1942
Hautour	1458 Volo av 1568 ar 1542
Porte à faux	int Voles av - ar -
	av 1089 ar 1444 Braquage g 12200 d 12400
Distance volant - vers l'avant du véhicule	

Moteur	
Marque	CADILLAC Type V8-425 4bbl(S)
Construction	V Temps 4
Carburant	B Position avant
Refroidiss.	eau Nombre cylindr. 8
Alésage	103,68 Course 103,12
Cylindrée	6961 CV-impôt 35,45
Puissance en CV	160 SAE-net à t/min 4000
Brut	79 dB/A à t/min 4000
Silencieux	2 = 480x290x140 450xØ 130 mm
Mesure des gaz	ECE-15 *
Déparasitage	OCB, annexe 8, chiffres 3+4 = D

Poids		
avant	arrière	total
1120	910	2030
Poids à vide	110	350
Charge utile	1230	2380
Poids total	1150	2614
Garantie fabr. GR 78 - 15 (Variantes +)		
Dimens. pneus	R / 1,8	R / 2,0
Pty / bar	1300	1360
Charge pour V max	varie selon la marque, minimum 186 km/h	
Garantie poids remorquable avec frein		1975
Garantie poids remorquable sans frein		454
Garantie poids de l'ensemble		-
Poids remorquable testé		-
Vitesse maximale selon le constructeur		186 km/h
Vitesse maximale testée		- km/h

Equipement §) HR (E) ou SEALED BEAM 1A DOT H...
 Feux de route HC (E) ou SEALED BEAM 2A DOT H...
 Feux de croisement A (E)
 Feux de position A(2)I(2)S(2)T 77 GUIDE 6C DOT P2
 Feux rouges A(2)I(2)S(2)T 77 GUIDE 6C DOT P2
 Feux stop DOT IP 77 GUIDE 1 AKP277GUIDE ar voir feux rouges
 Clignoteurs av AV + AR ar CG SAE A 73
 Catadiopres av AR ar
 Feux de gabarit
 Feux complément
 Eclairage plaque 1/ au centre, sous le couvercle du coffre
 Essuie-glace 2/ balais avec 3ème lave-glace
 Avertisseurs DELCO REMY F + D ou A + C
 ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule Voiture de tourisme
 Marque et type C A D I L L A C De Ville
 Homologation N° CH 0331 22
 Carrosserie limousine
 Places total 5 avant 2
 Poids à vide 2030 Carburant B
 Charge utile - CV-impôt 35,45
 Poids total 2614 Cylindrée 6961

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- * Mesure des gaz : sans signe d'approbation (LFEM No 37 139), Dès le 18.01.77 = vignette ECE-15 à droite à l'intér. de l'aile.
- ** Ceintures de sécurité : position des sangles et accessibilité aux commandes contrôlées selon CCE, art. 23, al. 3bis.
- + Variante de pneus : HR 78 - 15 LR B AV 1370 (1,7) AR 1370 (1,7) V-max. 210 km/h
 205 HR 15 1370 (2,3) 1370 (2,3) 210 km/h
 225/70 HR 15 1280 (2,1) 1360 (2,3) 210 km/h

§) Modifications par l'importateur:

- les ampoules orange des clignoteurs AV sont remplacées par des blanches;
- les feux de position d'origine sont placés trop loin du bord du véhicule; il en est monté 2 complémentaires A (E) blancs 5W sur le pare-chocs (bord supérieur à 430 mm du sol);
- la distance du bord du véhicule des clignoteurs AV est trop grande; est admise selon décision de la Div. fédérale de police du 12.11.75;
- les feux de virage doivent être débranchés;
- les feux de gabarit AV doivent être débranchés afin que les clignoteurs AV et AV latéraux puissent fonctionner simultanément;
- les feux blancs aux montants de custode doivent être débranchés;
- l'emblème sur le capot, peut être admis dans sa forme modifiée (les coins aigus de chaque côté sont arrondis);
- le catalyseur, dans son état d'origine, peut rester sur le véhicule.

A noter dans le permis de circulation:

(102) - Charge utile de la galerie, maximum 90 kg.

Remplace FH CH 0331 22 du 29.11.76
 Mesure des gaz

(27.01.77)

Lieu et date de l'homologation
 Studen, 29.11.76

Homologation fédérale des types de véhicules